

Durant cette période, l'atelier de traitement de surfaces n'abritait qu'une ligne pour la production de l'Anthra Zinc. Les eaux de rinçage après décapage, acides et chargées principalement en zinc (pas en cadmium), étaient également expédiées au T.H.R. pour traitement avant rejet.

La proportion de ces eaux était faible comparativement à celles chargées en cadmium, issues de l'activité électrolytique.

L'ensemble des boues obtenues a été expédié dans le bassin 3, qui n'était pas plein, à l'aide des pompes utilisées lors du fonctionnement de l'électrolyse.

En prévision de la couverture des bassins et du bassin 3 en particulier, et dans un souci de valoriser au mieux les boues fortement chargées en zinc, un filtre presse a été installé et démarré début 1990 afin d'assécher les boues et les rendre transportables par camion.

Dès lors, les boues ont été envoyées à l'usine d'Auby pour être utilisées comme MZS (Matières Zincifères Secondaires) et en extraire le zinc contenu.

Cette situation a prévalu jusqu'en 2008. En effet après l'externalisation de son activité zinc et le regroupement avec Zinifex, donnant lieu à la création de la société Nyrstar, Umicore n'a pas réussi à trouver un accord avec Nyrstar pour continuer à expédier les boues à Auby, afin qu'elles soient valorisées.

Umicore a alors recherché une autre solution alternative de valorisation. Malheureusement, aucune des autres pistes de valorisation n'ayant abouti favorablement, seule a subsisté la solution de mise en décharge.

Des essais ont également été conduits avec la société TREZ, dont la raison d'être est de traiter des MZS. Cette société exploite un brevet de mise en solution basique, et non acide, mis au point avec la participation d'Umicore. Le teneur en zinc de nos déchets intéresse cette société, cependant, à l'heure actuelle, le process n'a pas pu être maîtrisé pour traiter nos boues.

Demande Umicore à court terme et de limité dans le temps :

Compte tenu de la situation et de toutes les pistes suivies, Umicore souhaiterait pouvoir stocker les boues du T.H.R. dans le stockage de Montplaisir ; à la condition expresse que cela ne remette pas en cause le fait de ne pas être soumis à la TGAP.

Les raisons qui sous-tendent cette demande sont les suivantes :

- Réduction drastique de la production de CO₂ générée par le transport des +/- 2 500 tonnes par an de boues.
- Les boues proviennent pour partie du stockage des résidus concernés par l'arrêt préfectoral 2009-203-6 (Igue du Mas, Dunet, stockages provisoires des résidus de Laubarède), pour une autre partie de l'activité même de traitement de ces résidus (Lixiviats de l'usine et du stockage en cours de remplissage), la troisième source provenant des processus de l'usine et de ses ateliers de traitement de surface.
- Après l'arrêt de la production de zinc brut, les boues issues du T.H.R ont été stockées dans le bassin 3 jusqu'en 1990, et vont être transférées à Montplaisir.